

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 49 (1911)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Onn' histoire de tsausse  
**Autor:** Marc  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-207593>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

« yuyuta », autre femme chantant toujours « yuyu »; la « zizon », autre encore qui, pour dire danser, disait : « faire des zigzags ».

Surnoms rappelant des événements : « Pélo de tru » (Pierre de trop), avare qui mourut dans d'effroyables visions, voyant le diable qui le poursuivait partout où il se cachait. « Landzô », homme qui, ayant fait un faux serment en justice, fut terrifié, au moment où il ouvrait la bouche pour faire sa déposition, par un coup de tonnerre si formidable que tout l'édifice en trembla. « Breka », soldat ayant déserté la légion étrangère et qui, pour ne pas être arrêté, imagina de coller à son képi un écriteau portant ces mots : « Ordonnance pressée ». Grâce à ce stratagème, il arriva à Blonay avec tous les égards dus aux estafettes.

Les habitants de Blonay étaient surnommés jadis « lé moutso ». Ce sobriquet paraît provenir du *muts* qui ornait l'enseigne du cabaret de Bahyse à l'époque bernoise.

Leur surnom actuel est « lé tiretron ». Il date du dix-huitième siècle. Un ours s'étant signalé par ses déprédations, une battue fut organisée dans la forêt de Saudannaz. Soudain le plantigrade se montre; on le fusille bravement. Mais quand on s'approche, on s'aperçoit que ce n'était qu'un tronc d'arbre.

Autrefois, les gens de Blonay criaient à leurs voisins de Brent : « Oh ! lé takâi dé Brin ke l'on katro palantsè su lé rein ! », et Brent répondait : « Oh ! lé moutso dé Bloné ke l'on katro palantsè su lé lé ! »

Les habitants de Saint-Légier et ceux de Blonay se surnommaient réciproquement les « tya-lo », à la suite d'une rixe survenue, au commencement du dix-neuvième siècle, dans l'auberge de la Chiésaz : un jeune homme en ayant terrassé un autre et le battant sans miséricorde, un troisième criait : « Tya-lo ! tya-lo ! »

Autre sobriquet des gens de Saint-Légier : les « pouarta-terârô » (les porte-tarière). Celui-là date d'une certaine journée où Blonay et Saint-Légier, exploitant en commun une forêt pour les besoins du culte, les habitants de ce dernier village avaient apporté des tarières, tandis que ceux de Blonay avaient fourni la poudre pour faire sauter les troncs.

A Montreux, on disait que « lé z'omo dé Bloné fasan dé lou fène déi tsavo. »

Tandis qu'à Vevey on appelle les gens de la Tour-de-Peilz les « Bouaile », prétendant qu'ils sont extrêmement criards, à Blonay, on les a baptisés les « verra », parce qu'à toutes les questions qu'on leur pose en patois, ils répondent invariablement en français : « On verra ».

Des gens si nous passions aux bêtes, nous pourrions montrer les gracieux noms que portent à Blonay mesdames les vaches et mesdemoiselles les génisses; mais cela nous entraînerait trop loin.

Il est temps au reste de mettre le point final à ces articles, heureux si nous avons pu donner une idée des richesses du remarquable *Glossaire* de M<sup>me</sup> Louise Odin.

V. F.

### PROPOS DE VIEUX GARÇON

#### A qui, la culotte ?

Les grands couturiers parisiens publient, dans les quotidiens à fort tirage de la capitale de la mode féminine, d'énigmatiques entrefilets annonçant la nouvelle merveille du goût, le nec plus ultra de l'élégance, en 1911 : la « jupe-pantalon ».

L'an dernier, l'apparition des premières « entravées », aux jupes ridiculement étroites, avait provoqué un certain émoi.

Que sera-ce, cette année, avec le pantalon ?

La jupe « froufroulante », aux plis savamment ondulés, fut longtemps la séductrice interprète de la grâce féminine.

Les romanciers, en périodes sonores, avaient exalté le charme de cette ondoyante ligne, à la courbe changeante.

Les poètes, en le rythme berceur de la ballade ou l'harmonieuse concision du sonnet, avaient chanté la robe à longue traîne de l'élégante ou le court jupon du gracieux « trottin ».

Maintenant, c'est fini. Il en faut faire son deuil.

Faire son deuil!... Eh bien, non, non, non ! Que l'on s'insurge ! Qu'une belle fois, l'homme sache faire acte d'autorité et lancer un énergique « halte-là ! ». Il y va de son honneur, de son bonheur même ! La culotte est son privilège, son bien. Elle est le signe de sa suprématie. Elle lui appartient sans conteste.

Tant que l'on n'eût à reprocher que l'inéligance, la sottise prétention, le ridicule ou même le grotesque, à la mode féminine, les hommes ont gardé le silence.

Mais, aujourd'hui, c'est leur amour-propre, c'est leur dignité, leur sceptre, qui est en jeu. Le silence serait une honteuse et coupable capitulation.

Tremblez, mesdames ! Vous avez touché la corde sensible. Si vous arborez la nouvelle mode, lequel de vos maris voudra accepter sans rébellion cette manifestation publique de sa déchéance ? Lequel voudra avouer ainsi à tous que, dans son ménage, c'est madame qui « porte la culotte » ?

Au figuré, passe encore : mais au propre ! Il faut au moins sauver les apparences, que diable !

BERT-NER.

### ONN' HISTOIRE DE TSAUSSE

LAI a tsausse et tsausse. Le sant quemet lè z'homme : *quasu tole de la mimma mataire, mè sant pas pararé*. Lâi a dâi tsausse d'homme et tsausse dâi femme, qu'on lâi dit assebin *caleçon* et que sè mettân dèso. L'è onn' allère dinse que vò vu contâ.

Vaitcè qu'on dzo, su lo trame que va du St-Laurent pè Lozena et que mode contre l'Hépe-tau avoué bin dâi z'auto, lâi avâi trâi persoune : onna dama, son boubo de cin à six ans, et onna buiandâre que l'allâve fère sa buia pè lo Tunnet. La dama ètâi quemet l'ein a bin : on bocon pegnetta et demande dinse à clii que baillive lè beliet :

— Dite-vâi, Monsu, mè foudrâi on beliet por mè et la mâiti de ion por mon boubo.

— Attiulâde, Madama, lâi repond lo controleu, vo faut *dou* beliet : ion por vo et ion por voutron mousse.

— Mâ, mon mousse pâo bin sè fère menâ po demi-plièce.

— Nâ, l'a dza met dâi grante tsausse et dusse payi.

— Ah ! l'è cein ! dan se l'avâi met dâi corte tsausse payerâi mâiti prix ? fâ la dama.

— L'è bin su !

— Adan, baillè-mè on beliet por mon valet et onna demi-plièce por mè.

— Et porquie ?

— Por cein que l'è met dâi corte tsausse, repond la dama, ein recousseint on bocon sè gre-don po fère vère que betâve dâi petit caleçon.

Que faillâi-te fère. Lè z'auto dzein risant que dâi fou. Po ne pas passâ po tâdié, lo controleu lâi bâille on beliet eintiè et onna demi-plièce... et continue sa verâi.

L'arève devant la buiandâre :

— Vo z'âi voutron beliet, lâi fâ lo controleu, que sè voliève rattrapâ.

— Na, lâi repond la buiandâre. Mâ, n'âi-vo pas de qu'avoué dâi grante tsausse on payive tota sa plièce.

— Oï !

— Avoué dâi corte la mâiti ?

— Bin su.

— Eh bin, monsu lo controleu, mè n'è pas falta de payi, fâ la buiandâre, parce que, vâide-vô... ie n'è min met de tsausse.

MARC A LOUIS.

### LA SANTÉ DE NOS GRANDS-PÈRES

DANS les *Archives suisses des Traditions populaires*, M. Maxime Reymond, à Lausanne, a publié toute une série, très curieuse, de « Remèdes et recettes d'autrefois ».

Voici, entre autres, un remède pour guérir d'un refroidissement. Il est indiqué par M. Louis Gimel, bourgmestre de Lausanne, en 1570.

Il y a de quoi transpirer copieusement, rien qu'à préparer le remède de M. Gimel. Jugez-en.

« Pren de la mente, sauge, pivoine, romarin, ysope, armoise, *mentastrum*, *calamentum*, camomille, mille feuille, herbe de saint Jehan, alayne, ameone, centaure, de chescune une pognee, mets les bouillir en une poëlle nette, avecq aultant de bon vin blanc, comment il y aura derbes, et laisse bouillir tout ensemble tant que la tierce partie en soit diminuee, puis fais faire chep lactipocaire huile suivant : huile vieil deux onces, huile de pourreaux, huile de amandes, de chescune une once, jus de rue demye once, malnoisie une once et demye.

Mets toutes ces choses en une fiole a long col, et les laisse se longuement bouillir a petit feu, que ledict jus, et la malvoysie, soyent quasi tous consumez, puis loste du feu, et metz dedans les drogues suyvantes bien reduictes en pouldre, assavoir : *spica nardi*, coloquinte, *castorem*, mastic, de chescung ung grain et demye. Bouche bien la dicte fiole, que rien ne se puisse eventer, puis la metz en une poëlle plaine d'eau, et la fais bouillir par l'espace de troys heures, oste la par apres du feu, et verse les dictes liqueurs en quelque plat, lequel tu mettras au soleil, et ly laisseras jusqua ce que tout soit devenu bien cler.

Et layant role par quelque linge bien fin, et bien presse la substance, mettras ung grain et demye de musc, en une escuelle, et lincorporeras tres bien peu a peu, avecq la dicte huile, puis la garde en une fiole bien bouchee avecq cire et parchemin.

Pren apres la poëlle avecq les dictes herbes et les metz bien chauffer au feu, puis pren pour couvrir un entonnoir fait de fert blanc, et quand tu t'en iras coucher, couvre la poëlle dudict couvercle, et fait que la dicte poëlle soit bien chaude. Puis, par la petite ouverture du dict entonnoir, en prendras la fume en loreille l'espace de demye heure, et fait chauffer ladicte huile tant quelle soit tiede, et en fais degouter deux ou troys gouttes en loreille, puis lestoupe d'ung peu de cotton musque, et ten dors ainsi.

Or il te faut, en recepvant les parfums, avoir des feves seches en la bouche et apres les avoir machés cracher dehors, affin que les machant tu faces ouvrir les conduits des oreilles.

Et avecq la grace de Dieu, tu te trouveras gueri, en peu de jours, pourve que ton mal soit aucunement curable. Si par aventure cecy ne te profite, tu nas que fayre de chercher aultre remede qui soit.

Si tu as aussi quelque bruiet es oreilles, use de la dicte medecine et tu verras, avec layde du Seigneur, chose merveilleuse. Car elle te gueriras la sourdite, et leusse tu eue XXX ans, pourve que tu ne layes heue des ta nativité. Use aussi de pilules pour te purger la teste, et mange tousiours bonnes viandes. »

\*\*\*

Et voici encore un remède tout à fait de maison, puisqu'il guérit de la peste.

Il se trouve dans un recueil de recettes du XVIII<sup>e</sup> siècle, de la région d'Aigle.

C'est M. le professeur Bertholet, à Bâle, qui l'a relevé.

« Au nom de Dieu, soit-il, amen.  
» Bon matin me suis levé le benin jour Chalande. Devant la porte à St-Martin m'en suis allé, où j'ai trouvé bon bron, peste, maux de quartier, maux de foliet, maux de violet, maux de lovet, maux de mallet et tros a galant et toute autre maladie qui peut être. Au roy Jesus Christ tout puissant, ne me nomme le jour et l'heure qu'on me nomme, je n'aye aucune puissance ni sur homme ni sur